

Une autre vie s'invente ici



Parcs
naturels
régionaux
de France

Zéro Artificialisation Nette, le rôle des Parcs naturels régionaux



Saint Cirq Lapopie / Crédits PNRCC



Montagne de Reims - vallée de la marne - hautvillers / Crédits PNRMR



Champagne crayeuse en Forêt d'Orient / Crédits Pascal Bourguignon

Webinaire du 30 juin 2022



Parcs
naturels
régionaux
de France

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE, LE RÔLE DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Mots clés : Urbanisme, Architecture, Artificialisation, Paysage, Transitions

Publics : Président.e.s et Directeur.e.s de Parc, partenaires des Parcs, Régions, Etat, technicien.ne.s de Parc

LIENS UTILES

Accéder aux synthèses des webinaires :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/visio-conference-du-reseau-amenagement-du-territoire>

S'inscrire à la Newsletter de la Fédération des Parcs naturels régionaux :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/la-federation/newsletter>

Chaîne YouTube #Inventer Demain :

https://www.youtube.com/watch?v=EtUAlk3xdZU&list=PLNc_1dg3gWHcDurnOpwEeiEAYZWWdIP4Z

FOND DOCUMENTAIRE

- Définitions de l'artificialisation et la renaturation de sols, Article L101-2-1 du Code de l'Urbanisme : [ici](#)
- Portail de l'artificialisation des sols (Cerema) : [ici](#)
- Objectif ZAN : Le projet de développement local, un levier de sobriété foncière, Sarah Ador : [ici](#)
- Valeur Spécifique de l'action des Parcs naturels régionaux, Romain Lajarge et Anne Pisot : [ici](#)
- Webinaire 2021 : Zéro Artificialisation Nette, après la loi climat : [ici](#)

CONTACT

- Nicolas Sanaa, responsable aménagement du territoire - nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr - 06.99.94.42.42

INTRODUCTION

Par Eric Brua, directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France - ebrua@parcs-naturels-regionaux.fr

Une rencontre restreinte afin de commencer à définir un message politique des Parcs naturels sur le ZAN

L'objectif de cette réunion, limitée aux Parcs et à leurs partenaires, a été d'entamer une discussion et de poser les bases d'un projet de positionnement du réseau des Parcs sur le ZAN. De manière générale, le sujet fait l'objet de craintes notamment dans les territoires ruraux. Moins dans les Parcs qui ont toujours été habitués à mettre en place des politiques visant à limiter l'étalement urbain. Deux études ont déjà été produites sur ce sujet. Le Président Philippe Gamen n'a pas pu se joindre à nous pour introduire ce webinaire, mais le Président Laurent Marting de la commission *chartes et syndicats mixtes* est présent.

Les Parcs ont été sollicités dès la genèse de la loi ZAN, mais ensuite mis de côté par les Ministères, préférant impliquer les structures exerçant la compétence urbanisme dans le sens juridique. Les Parcs ont une mission, un métier sur ce sujet. Nous l'illustrerons par

l'exemple l'accompagnement du Parc du Livradois-Forez auprès de ses collectivités. Ensuite, Sarah Ador et Romain Lajarge exposeront une vision d'ensemble sur les effets de la politique des Parcs sur le ZAN. Une analyse de la portée juridique de la charte et des possibilités à se positionner judicieusement a été demandée au cabinet *Gossement Avocats*, qui détaillera en fin de webinaire les leviers des Parcs.

La Fédération organise le 19 octobre lors du Congrès des Parcs, un temps de débat entre le réseau des directeurs et celui des présidents. Cet échange vise à entériner un positionnement politique sur le ZAN, à partir des questionnements suivants : Comment intégrer le ZAN dans une charte de Parc naturel régional ? Comment intégrer ce nouvel objectif dans un projet local de développement ? Comment s'impliquer dans cette politique sans figer les dynamiques de territoire ?

I. PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ POPULAIRE DU CADRE DE VIE DES PARCS

Par Ophélie Peirin, Chargée de mission Marketing territorial, Fédération des Parcs naturels régionaux de France - opeirin@parcs-naturels-regionaux.fr



Comment impliquer les habitants des territoires ?

Points clés :

- La Fédération des Parcs naturels régionaux de France et les Parcs travaillent depuis plusieurs années à la mise en place d'une **Université populaire du cadre de vie**, afin de développer la participation citoyenne.
- La mise en ligne de la plateforme "**habiter-parc**" est prévue pour la rentrée. A l'avenir, tous les Parcs bénéficieront d'un accès leur permettant de publier des contenus sur le site.
- Le projet est expérimenté par **4 Parcs pilotes** : Brenne, Chartreuse, Massif des Bauges et Préalpes d'Azur. Plusieurs réunions ont permis de sélectionner les informations et de les hiérarchiser pour créer la plateforme avec un prestataire extérieur "Terre de Pixels".
- La plateforme est à **destination de tous** : Parcs, habitants, élus, entreprises, associations, etc.
- Plusieurs onglets sont à retrouver : présentation des Parcs, les fiches thématiques, trouver un bien.
 - Dans "Les fiches thématiques" : actualités, informations pédagogiques sur différents thèmes, restitution des webinaires du pôle "Aménagement du territoire", vidéos "Inventer Demain", etc.
 - Dans "Trouver un bien", seront rassemblés : les annonces immobilières, bâtiments à rénover, commerces à reprendre, fermes à transmettre, etc.

Un projet soutenu par :
L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

LIENS UTILES

Article d'actualité :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/la-federation/act>

II. RÉINVESTIR LES CENTRES-BOURGS DU LIVRADOIS-FOREZ POUR CONTRIBUER À LA TRAJECTOIRE ZAN ?

Par Claire Mallet-Moriceau, urbaniste - c.mallet@parc-livradois-forez.org

Et Claire Butty, chargée de mission centres-bourgs - c.butty@parc-livradois-forez.org

Eviter l'artificialisation des sols par l'investissement des logements vacants, l'exemple d'Olliergues

Points clés :

- Olliergues est une commune au passé industriel située dans la vallée de la Dore, qui se positionne sur l'accueil de nouveaux habitants.
- Depuis les années 2000, le Parc mène des formations-actions en partenariat avec l'ARDTA (Agence Régionale du Développement des Territoires d'Auvergne) sur la thématique du développement dans les petites intercommunalités.
- Olliergues est la ville-centre d'une intercommunalité qui a été pionnière d'une démarche de PLUi renommée Plan Local d'Urbanisme Communautaire par le Maire.
- L'accompagnement du Parc à Olliergues a été initié par l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale qui souhaitait porter un projet de lotissement. L'équipe du Parc a proposé la réalisation d'une étude de revitalisation du centre-bourg. Cette étude a été réalisée par des architectes et urbanistes en résidence. Ils ont mis en évidence les 24% de logements vacants dans le centre-ville et réalisé une maquette, support de proposition pour "Habiter Olliergues en 2030". Le projet s'est concentré sur le linéaire de la RD 906 qui est la colonne vertébrale du Parc et la vitrine du territoire (4500 véhicules/jour).
- Les élus se sont emparés de l'étude et ont acquis un îlot identifié dans l'étude : l'îlot Goutte-Fongeat (5 parcelles, 4 bâtiments vétustes, un seul bâtiment habité). Une étude de faisabilité a alors été réalisée par une équipe de professionnels : travail sur les vides et les pleins, les vues paysagères sur la Dore et les reliefs. Recherche de porosités pour apporter de nouveaux usages. Cette opération a initié des démarches de rénovation et de requalification par les propriétaires voisins.
- Cet accompagnement a permis de transformer une intention à créer des lotissements en reconquête et réhabilitation de l'habitat vacant du centre. En cela, il constitue un exemple concret de zéro artificialisation nette permettant d'accueillir de nouveaux habitants.
- Aujourd'hui, la commune continue de prospecter des bâtiments et de les acquérir pour mener des projets d'équipements publics ou d'installation de commerces dans le centre-bourg.
- La présentation de la démarche sur le territoire a initié une dynamique territoriale. Aujourd'hui, près de 20 bourgs sont engagés sur des études de revitalisation de centre-bourg et entrent dans des programmes nationaux de type Petite Ville de Demain pour mettre en œuvre les projets.

LIENS UTILES

Journal en ligne des étapes menées sur les 2 études :
<http://habiterolliergues2030.blogspot.com>

Publication du programme de recherche-action POPSU sur la vacance à Ambert, Parc du Livradois-Forez, sera publiée à l'automne.

III. SAVOIR-FAIRE ET EXPÉRIMENTATIONS DES PARCS DANS LE TRAITEMENT DU ZAN

Par Sarah Ador, architecte - sarah.ador@outlook.com



En quoi les stratégies des Parcs contribuent-elles pleinement au Zéro Artificialisation Nette ?

Points clés :

- A l'automne 2020, une enquête a été diffusée à tous les Parcs pour identifier les engagements et les projets menés par les Parcs sur le ZAN. 22 Parcs ont répondu à l'enquête et une publication a synthétisé les résultats en juillet 2021.
- Les stratégies Parcs fonctionnent parce qu'elles sont adaptées au projet local, répondent à plusieurs enjeux à la fois. Ils assurent tous un suivi minutieux des évolutions foncières et sont garant de l'objectif du Plan de Parc. Les indicateurs sont variés : nombre de logements neufs, nombre de réhabilitations, suivi des SAU, etc.
- Deux grandes stratégies d'action dans les Parcs :
 1. Miser sur le bâti existant : densification, optimisation de l'existant, réhabilitation / rénovation
 2. Donner plus de valeur aux surfaces non bâties : investissements sur la production locale alimentaire et matérielle (bois-local), requalification paysagère, travail sur la nature en ville et la valeur écologique des espaces
- Méthode et outils de mise en œuvre : production de données, objectifs quantifiés inscrits dans la Charte, outils réglementaires, accompagnement technique (suivi des documents d'urbanisme, accompagnement de porteurs de projets privés, AMO, partenariat avec l'EPPF, etc.).
- Ce travail a donné lieu à une publication "Objectif ZAN : Le projet de développement local, un levier de sobriété foncière". On note dans ce travail la spécificité de l'approche pluridisciplinaire des Parcs déclinant les objectifs de sobriété foncière dans chacun des axes thématiques : agriculture, alimentation, paysage, urbanisme, biodiversité... Des exemples concrets sont ainsi présentés.

LIENS UTILES

Publication "Objectif ZAN : Le projet de développement local, un levier de sobriété foncière", Sarah Ador : [ici](#)

Atlas des consommations et des Besoins Fonciers au Parc de l'Aubrac : <http://aubrac.vivantes.fr>

IV. INTÉGRATION DU ZAN DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ET RÔLE DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Par Vincent Montrieux, sous-directeur de la Qualité du cadre de Vie, Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - vincent.montrieux@developpement-durable.gouv.fr

Quels sont les leviers pour atteindre l'objectif ZAN en 2050 avec un objectif intermédiaire pour 2031 ?

Points clés :

- Diagnostic à l'échelle nationale : 68 % de la consommation de l'espace est destinée à l'habitat.
- Loi ZAN : d'ici 10 ans (2031), réduire de moitié la consommation d'espace, d'ici 2050 être au Zéro Artificialisation Nette. Cet objectif ne s'applique que sur les documents de planification, pas sur les projets.
- Trois leviers pour atteindre l'objectif :
 - Connaître et observer : Mode de calcul des surfaces artificialisées différent entre les deux périodes : les 10 premières années, calcul des ENAF consommés (profondeur historique des données), ensuite un calcul plus fin avec la base OCSGE en cours de développement sur le territoire test d'Arcachon. Actuellement, des décrets sont en cours pour faire des exceptions par rapport aux ENAF consommés sur le photovoltaïque.
 - Encadrer, planifier : les Parcs ont un rôle fort à jouer sur la planification territoriale. La loi cadre le phasage : en premier adaptation du SRADDET, puis le SCoT et enfin les PLU. L'objectif des -50% d'ici 10 ans court déjà, avant la mise en application de ces documents de planification. Les communes au RNU sont considérées comme déjà très limitées en consommation d'espace, donc elles ne sont pas concernées par ces documents.
 - Accompagner : le postulat est qu'il est possible de continuer à construire en étant plus sobre. Des aides à l'ingénierie dans les territoires : EPF, aides de l'ANCT, agences d'urbanisme, le Fonds Friche est pérennisé, d'autres aides de l'Etat existent.

LIENS UTILES

Présentation de la base de données OCSGE :
[Occupation du sol à grande échelle \(OCS GE\) | Fiche donnée | Portail de l'artificialisation](#)

V. LA PLUS-VALUE SPÉCIFIQUE DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Par Romain Lajarge Professeur à l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble / Université Grenoble Alpes

Comment l'exemplarité des Parcs sur l'artificialisation peut leur servir dans les projets d'aménagement ?

Points clés :

- Le travail réalisé est parti d'un constat simple : la part de la surface communale artificialisée est de +1,06% en France et +0,6% dans les Parcs entre 1990 et 2017. Sur le pourtour immédiat des Parcs, l'impact est encore plus grand. Ainsi, une enquête quantitative et qualitative a été menée pour savoir pourquoi les Parcs avaient ces résultats.
- L'artificialisation n'est pas un mot-clé des Parcs, ni des professionnels de la construction et de l'aménagement. C'est un mot-clé imposé que les acteurs s'approprient au fur et à mesure.
- Il est possible de repenser l'aménagement et l'urbanisme avec les Parcs en sont des précurseurs.
- Changement de répartition des forces avec le ZAN : interdépendance des espaces urbains et ruraux, ainsi le renforcement des solidarités villes-campagnes peut contribuer à limiter l'artificialisation. Ces principes de coopérations sont d'ores et déjà entrepris, notamment au travers de la mise en place des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

LIENS UTILES

Valeur Spécifique de l'action des Parcs naturels régionaux, Romain Lajarge et Anne Piset : [ici](#)

VI. QUELLE PORTÉE JURIDIQUE DE LA CHARTE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU ZAN ?

GOSSEMENT
AVOCATS

Par Arnaud Gossement et Florent Ferjoux de Gossement Avocats

Comment agir sur le ZAN à travers la Charte de Parc ?

Points clés :

- Une étude réalisée pour la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, en deux parties :
 - Partie 1. Compréhension et genèse de la loi.
 - Partie 2. Traduire le ZAN dans les documents d'urbanisme.
- Compréhension de la loi : c'est une incitation forte à la restauration massive de la nature. La loi parle des sols, ce qui nécessite de penser l'environnement globalement, évolutions possibles de la loi.
- La Charte des Parcs n'est pas directement concernée par la nécessité de s'adapter à la loi, mais à celle d'être compatible avec les SRADDET : l'intérêt de la révision de la Charte devra être étudié au cas par cas.
- Les outils que les Parcs peuvent mobiliser : les objectifs chiffrés des SRADDET sont mutualisés à l'échelle régionale, des négociations avec les SCoTs sont à envisager et les Parcs pourront aussi apporter leur point de vue dans la négociation.
- Conseils pour la posture des Parcs : travail d'inventaire et d'observation, intégrer la logique ZAN dans la stratégie des Parcs, échanger avec les PPA, alerter l'Etat lors de débats nationaux inquiétants.

Directeur de publication :

Eric Brua, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Conception et Animation :

Nicolas Sanaa, Chargé de mission Aménagement du Territoire
Fabien Hugault, Chargé de mission charte et enseignement supérieur

Synthèse :

Chloé Froger, paysagiste-urbaniste

Elise Hernandez, Architecte D.E.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

9, rue Christiani - 75018 Paris

Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78

info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez - nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

